



ARRETE MUNICIPAL n°51/2021

**Arrêté de circulation du 07 juillet au 07 août 2021 inclus
7 bis, rue de la Paix**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de travaux de branchement ENEDIS de l'entreprise SPIE ZA La Forêt BP 5 44140 LE BIGNON du 31 mai 2021, **pour la période du 07 juillet au 07 août 2021 inclus, 7 bis, rue de la Paix.**

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Du 07 juillet au 07 août 2021 inclus : la circulation sera interdite rue de la Paix, allant de la rue St Exupéry à la place du Général de Gaulle.

Article 2 : La signalisation et la déviation seront mises en place par l'entreprise SPIE.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux mis en place seront déposés quand les motifs, ayant conduit à les implanter, auront disparu (présence de personnel, d'engins et d'obstacles).

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 10 juin 2021

Le Maire,
Sylvain SCHERER

